

Arrêté n°2025- 610 -A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 16/12/2025

Demande déposée le 04/07/2025 et complétée le 10/09/2025

N° AT 042 147 25 00029

Par :	Madame KIMIK Eminé
Demeurant à :	10 boulevard Chavassieu 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	10 BOULEVARD CHAVASSIEU 42605 MONTBRISON 147 AW 377
	Pour : aménagement d'un restaurant rapide

Monsieur le Maire de la Ville de MONTBRISON,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R 123-1 à R123-21,

VU la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu l'avis défavorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité en date du 6 novembre 2025,

Vu l'arrêté Préfectoral défavorable à la dérogation en date du 12 novembre 2025,

Considérant que le projet présente 2 plans inclinés qui se succèdent pour accéder à l'établissement, sans palier de repos intermédiaire ;

Considérant la pente trop importante du plan incliné intérieur situé après la porte d'entrée ;

Considérant que la pente non conforme du pan incliné intérieur situé derrière la porte d'entrée ne permet pas son usage en toute autonomie ou peut faire courir un danger aux usagers qui seraient aidés ;

Considérant que les éléments du dossier (plan, notice, demande de dérogation...) ne permettent pas de vérifier la conformité aux règles d'accessibilité et ne justifient pas une dérogation pour impossibilité technique ;

Considérant de ces faits que les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prescrites aux articles R111-19-1 à 8 du code de la construction et de l'habitation ne sont pas respectées notamment sur les points suivants :

ARRETE

Article unique :

La demande dérogation et l'autorisation de travaux sont REFUSEE

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux sus-visée ne peuvent être entrepris.

MONTBRISON, le 9 décembre 2025,
Pour le Maire,
Joël PUTIGNIER,
Adjoint Délégué



La présente décision est transmise à la Direction Départementale des Territoires (bureau Construction Accessibilité) pour information et établissement de statistiques.